



CHALLENGE ARMES DE SPORT

Réservé aux tireurs de la section effectuant leurs programmes en catégorie A, quelque soit l'arme utilisée.

Les règles de la FST sont applicables en ce qui concerne les positions, armes etc.

Le tir doit s'effectuer pendant la saison, au moment choisi par le tireur, sous sa propre responsabilité et en toute sportivité.

Programme :

- 1 passe Art – 5 cps cpc à 100 pts (à 10 %)
- 1 passe Militaire – 4 cps à 100 pts (à 10%)
- 1 passe Don d'honneur 3 cps cpc à 100 pts, au total des 2 meilleurs pris à 10%
- La passe individuelle du CSG
- La passe 1^{er} tour du CSS
- 1 passe Gdes Iles – 6 cps cpc à 10 pts
- 1 passe Rhône – 6 cps en série, à 10 pts
- 1 passe Tour de Duin – 5 cps cpc + 3 cps en série à 10 pts
- 1 passe Section 6 cps cpc + 4 cps en série ou 10 cps cpc

Attribution :

En cas d'égalité :

- Par la plus haute passe, dans l'ordre ci-dessus.

Challenge :

Un diplôme sera remis au vainqueur avec copie dans les archives de la société ; + une c/c à CHF 12.00 ou une bouteille.

Ztt, 07.01.2016/WG

